Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_132_2026-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 16 novembre à 18h40
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson), Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Jérome ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christine SOUCHET, Jean-François BOISARD, Anne TOUTAIN, Christian LALLERON, Marion PELLÉ (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Michel PERROIT (Bracieux) a donné pouvoir à Jean-Michel TURPIN (Thoury),
Benjamin DEBUIGNE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr),
Laëtitia RIBRIOUX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS (Mont-près-Chambord),
Zohra LEFORESTIER a donné pouvoir à Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord),
Philippe LE TOUX a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy)

Membres Titulaires absents ou excusés : Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Virginie BAHU-NOGRETTE (Huisseau-sur-Cosson), Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Corinne GAUGET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-132-2026

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des missions de maitrise d'œuvre pour travaux et études du service eau et assainissement

Monsieur Jean-Marc CHABOUD, Vice-président en charge de l'aménagement, des infrastructures et du cycle de l'eau rappelle qu'un précédent accord-cadre à marchés subséquents avait été lancé en 2019 et que celui-ci a pris fin en 2024. Compte tenu de la préparation et du démarrage à venir du prochain plan pluriannuel d'investissements en eau et en assainissement il convient d'avoir un nouvel accord-cadre de maitrise d'œuvre.

Il a été choisi de passer un marché formalisé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. La technique d'achat retenue est celle de l'accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents (3 maximum par lots).

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_132_2026-DE

L'accord-cadre établit les règles générales régissant les marchés conclus sur son fondement (les marchés subséquents). A chaque survenance d'un besoin les attributaires retenus de l'accord-cadre seront remis en concurrence pour l'exécution des marchés de maitrise d'œuvre subséquents à l'accord-cadre.

Le marché a été alloti. Un premier lot concerne les études et travaux du service d'eau potable et un second lot concerne les études et travaux du service d'assainissement. Le marché est prévu pour une durée de deux ans, reconductible une fois soit au maximum quatre ans.

Monsieur le Vice-président procède à la lecture de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 4 novembre 2026 pour attribuer le marché.

Concernant le lot 1, 8 candidats ont remis une offre recevable :

- HADES
- GEOPLUS
- SAFEGE
- CABINET MARC MERLIN
- ARCHYMED
- IRH IC – ANTEA GROUP
- ARTELIA
- BALLA CONSULTING DTP CONSULTING

Monsieur le Vice-président indique que les 3 candidats les mieux classés pour le lot 1 sont les suivants :

1) ARTELIA
2) SAFEGE
3) CABINET MARC MERLIN

Ils sont donc attributaires du lot 1, pour les taux plafonds et prix unitaires tels que détaillés dans les documents contractuels.

Concernant le lot 2, 7 candidats ont remis une offre recevable :

- HADES
- DCI ENVIRONNEMENT
- SAFEGE
- CABINET MARC MERLIN
- ARCHYMED
- IRH IC – ANTEA GROUP
- ARTELIA

Monsieur le Vice-président indique que les 3 candidats les mieux classés pour le lot 2 sont les suivants :

1) DCI ENVIRONNEMENT
2) ARTELIA
3) CABINET MARC MERLIN

Ils sont donc attributaires du lot 2, pour les taux plafonds et prix unitaires tels que détaillés dans les documents contractuels.

Compte tenu de ces éléments et de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les marchés avec les candidats ARTELIA, SAFEGE et CABINET MERLIN pour le lot 1, et avec les candidats DCI ENVIRONNEMENT, ARTELIA ET CABINET MERLIN pour le lot 2 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les marchés avec les candidats ARTELIA, SAFEGE et CABINET MERLIN pour le lot 1, et avec les candidats DCI ENVIRONNEMENT, ARTELIA ET CABINET MERLIN pour le lot 2 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Corinne GAUGET

Le Président

COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS